

Tâches du service des finances et de l'informatique

- Finances
- Comptabilité
- Impôts(*) et taxes communales
- Caisse
- Contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances
- Gestion du parc informatique communal
- [Vente des cartes journalières CFF-AG Flexicard](#)
- [Vente des abonnements généraux de la CGN](#)

(*) L'Office d'impôt du district de l'Ouest lausannois, Rue Caroline 11bis, 1002 Lausanne, tél. 021 316 23 11, est seul compétent pour les problèmes de taxation, de facturation et de remises d'impôts, ainsi que pour les impôts à la source, droits sur les successions, mutations et gains immobiliers.